

1er juillet 2010 : + 1,00 %

## Reporter-photographe :

indemnité d'appareil	73,00 €
----------------------	---------

## Piges

Articles de caractère original et exclusif payés à des journalistes professionnels

Le feuillet	63,98 € (*)
-------------	-------------

Echos	18,62 €
-------	---------

## Rubriques sportives

Vacation : résultat	19,64 €
---------------------	---------

Vacation : commentaires	29,25 €
-------------------------	---------

## Dessinateurs

Chaque dessin accepté	96,85 €
-----------------------	---------

Croquis ou illustration d'article :

. le premier	58,24 €
--------------	---------

. le deuxième	39,30 €
---------------	---------

. le troisième	19,65 €
----------------	---------

**Mois double en fin d'année** : Les quotidiens verseront au **31 décembre** de chaque année un mois double.

Il est convenu qu'en cas de licenciement ou de démission en cours d'année, il ne sera versé qu'un nombre de douzièmes égal au nombre de mois passés dans l'entreprise.

Il en est de même pour les journalistes entrés en cours d'année.

Il reste entendu que, dans tous les cas, ces douzièmes ne seront dus qu'après une présence effective de trois mois.

(\*) Un feuillet = 25 lignes de 60 signes.

Le feuillet incomplet est rémunéré au prorata du nombre de lignes.